



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

BUDGET PRIMITIF 2024

Rapport de présentation

SOMMAIRE

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF.....	4
Chaîne de l'épargne.....	6
Equilibre du budget de fonctionnement.....	7
Les recettes de fonctionnement.....	7
Les dépenses de fonctionnement.....	18
Equilibre du budget d'investissement.....	24
Le financement de l'investissement.....	24
Les dépenses d'investissement.....	25
Equilibre du budget principal.....	31
BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES.....	33
La chaîne de l'épargne.....	34
La section d'exploitation.....	36
La section d'investissement.....	38
Equilibre budgétaire.....	39

PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2024

Lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 27 novembre 2023, la Ville de Limoges a fixé ses objectifs d'équilibre budgétaire pour l'exercice 2024.

Le budget primitif 2024 doit permettre ainsi de :

- Prendre en compte une inflation ralentie mais toujours significative risquant d'entraîner une revalorisation des contrats, notamment dans le domaine de l'énergie.
- Dégager une épargne brute la plus élevée possible afin d'autofinancer les investissements.
- Optimiser le financement des grands projets en cours ou à venir par le recours à des emprunts spécifiques et une recherche de cofinancements efficiente.
- Poursuivre la réalisation des grands projets inscrits au plan pluriannuel d'investissement de la Ville.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 27,3 M€, en forte augmentation par rapport à 2023, permettant de couvrir le remboursement d'emprunt de 14,2 M€ et d'autofinancer l'investissement à hauteur de 13,1 M€, contre 1,8 M€ en 2023.

Les dépenses d'équipement inscrites à hauteur de 40 M€ sont reprises dans le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI). Elles sont financées par capitaux propres à hauteur de 72%, soit 28,8 M€, et par le recours à un emprunt d'équilibre de 12,2 M€. L'autofinancement est ainsi en très forte hausse par rapport à l'année passée (35%).

Les travaux en régie sont valorisés à hauteur de 0,9 M€, contre 1,3 M€ en 2023.

L'encours de la dette de la Ville est estimé à 129,2 M€ au 01 janvier 2024, en diminution de 4,8 % par rapport à celui du 01 janvier 2023, (135,7 M€).

Le remboursement en capital est de 14,2 M€, ce qui représente une diminution de 0,9 M€ par rapport à 2023.

CHAINE DE L'EPARGNE

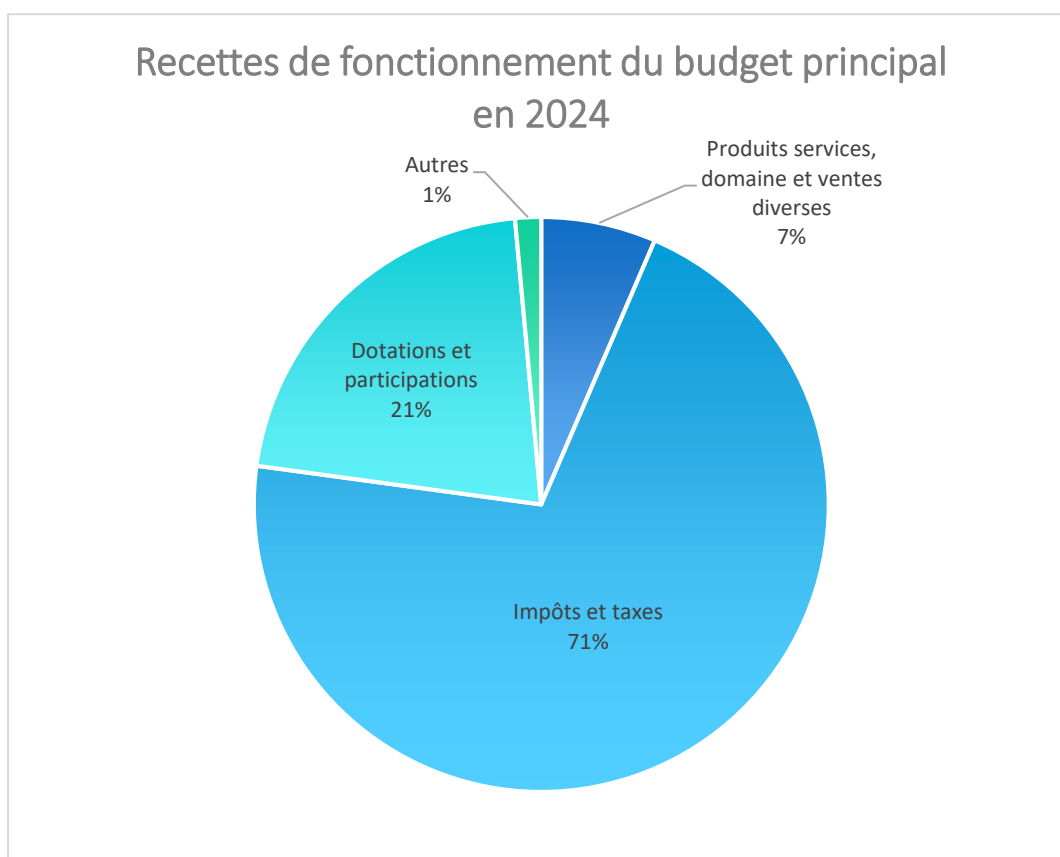
Budget principal - BP 2024 - CHAÎNE DE L'EPARGNE

Budget principal BP 2024 en k€	BP 2023	BP 2024	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Fiscalité locale	104 850	116 650	11 800	11,3%
Fiscalité reversée par Limoges Métropole	20 200	20 060	-140	-0,7%
Dotations et participations	40 500	41 365	865	2,1%
Produits des services et des domaines	10 300	12 502	2 202	21,4%
Recettes de gestion courante	2 720	2 826	106	3,9%
Recettes de fonctionnement - Total	178 570	193 403	14 833	8,3%
(2) Charges de fonctionnement				
Masse salariale	107 600	108 200	600	0,6%
Charges à caractère général	32 980	35 500	2 520	7,6%
Charges financières	2 800	3 100	300	10,7%
Autres charges de gestion	19 472	20 050	578	3,0%
Charges spécifiques et provisions	148	100	-48	-32,4%
Dépenses de fonctionnement - Total	163 000	166 950	3 950	2,4%
Retraitement des travaux en régie	1 300	900	-400	-30,8%
(3) Epargne brute = (1) - (2) + Retraitements	16 870	27 353	10 483	62,1%
Remboursement capital emprunt	15 100	14 200	-900	-6,0%
(4) Epargne nette = (3) - remboursement capital	1 770	13 153	11 383	643,1%
Retraitement reversement part dette récupérable	93	86	-7	-7,5%
(5) Epargne nette retraitée = (4) + dette récupérable	1 863	13 239	11 376	610,6%
(6) Recettes d'investissement (hors emprunt)				
Recettes d'équipement	5 580	8 300	2 720	48,7%
Recettes financières et FCTVA	3 000	4 800	1 800	60,0%
Produits des cessions	2 300	2 500	200	8,7%
Recettes d'investissement hors emprunt - Total	10 880	15 600	4 720	43,4%
(7) Financement de l'investissement = (5) + (6)	12 743	28 839	16 096	126,3%
(8) Dépenses d'investissement (hors dette)				
Dépenses d'équipement	36 000	40 000	4 000	11,1%
Travaux en Régie	1 300	900	-400	-30,8%
Autres dépenses d'investissement	73	180	107	146,6%
Dépenses d'investissement hors dette - Total	37 373	41 080	3 707	9,9%
(9) Emprunt nouveau = (8) - (7)	24 630	12 241	-12 389	-50,3%

EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2022	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	VARIATION BP 2024/2023
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	11 864	10 450	10 300	12 502	2 202
73 - Impôts et taxes	122 023	135 200	125 050	136 710	11 660
74 - Dotations et participations	38 970	41 800	40 500	41 365	865
75 - Autres produits de gestion courante	2 988	2 380	1 700	1 855	155
76 - Produits financiers	13	11	10	8	-2
77 - Produits spécifiques	2 242	2 950	10	10	0
Autres (013 - 78)	1 560	1 050	1 000	953	-47
TOTAL RECETTES REELLES	179 660	193 841	178 570	193 403	14 833



1. Les recettes fiscales

RECETTES FISCALES du budget principal en k€	BP 2023	BP 2024	Evol en k€	% évol
Fiscalité directe	97 250	109 400	12 150	12,5%
Fiscalité indirecte	7 600	7 250	- 350	-4,6%
TOTAL	104 850	116 650	11 800	11,3%

Fiscalité directe

Les bases d'imposition prévisionnelles :

Selon l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives foncières sont revalorisées chaque année depuis 2018 selon l'inflation constatée. Ce taux est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (l'IPCH) entre le mois de novembre 2022 et le mois de novembre 2023.

En raison d'une inflation encore élevée sur la période de calcul, l'IPCH attendu en novembre 2023 était de l'ordre de 5 %. Il se trouve que les chiffres publiés par l'Insee démontrent un net ralentissement de l'inflation en novembre. La revalorisation des bases locatives pour 2024 serait ainsi plus proche de 4 % que de 5 %. Par prudence, le taux retenu par la Ville est de 3,8 %.

Depuis ces cinq dernières années, la dynamique des bases reste négative. Il faut rajouter une inflation toujours présente dans un contexte immobilier très difficile. Ce constat invite donc à la prudence et l'hypothèse d'une variation physique nulle est retenue pour 2024.

Pour rappel, l'évolution physique des bases correspond à leur progression réelle issue, pour l'essentiel, des changements intervenus dans les locaux imposables (constructions nouvelles, démolitions, changements d'affectation...) ou dans la situation des contribuables (modification du nombre de personnes à charge, changements de revenus....).

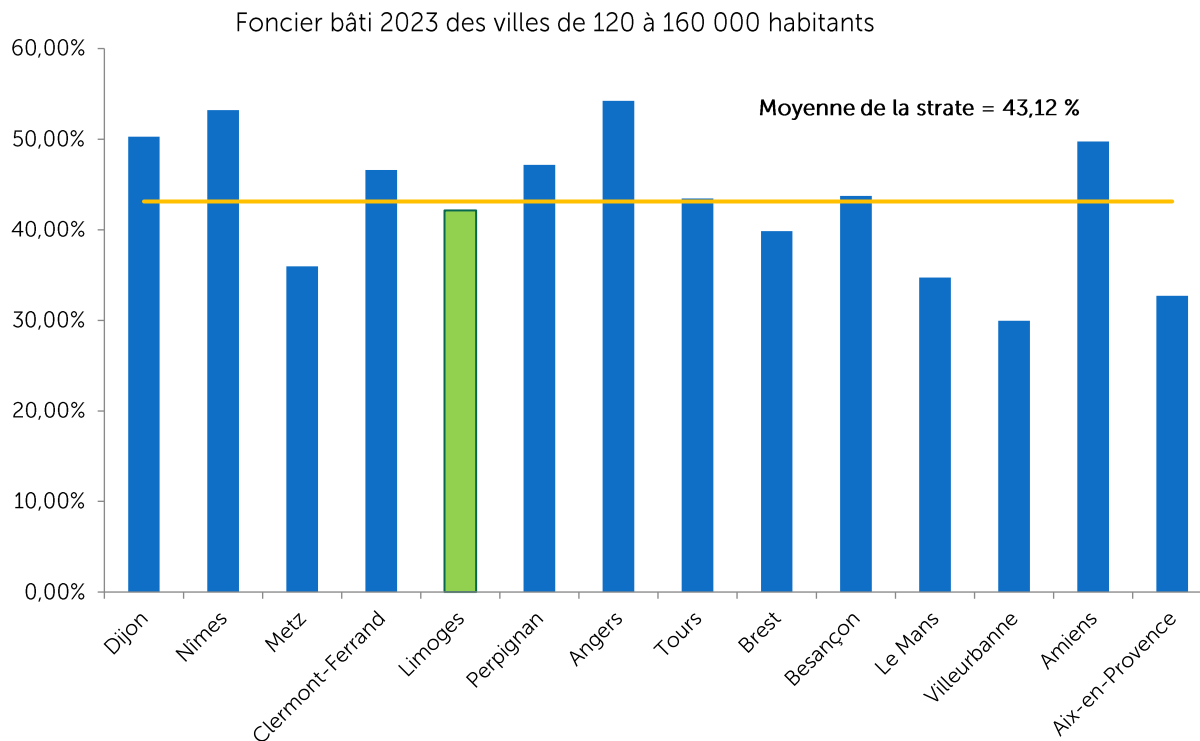
Ces hypothèses conduisent aux bases prévisionnelles suivantes :

BASES FISCALES en k€	Bases 2023	Bases estimées 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14 727	15 287
Taxe d'habitation sur les logements vacants	3 150	3 270
Taxe foncière sur les propriétés bâties	215 062	223 234
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	401	410

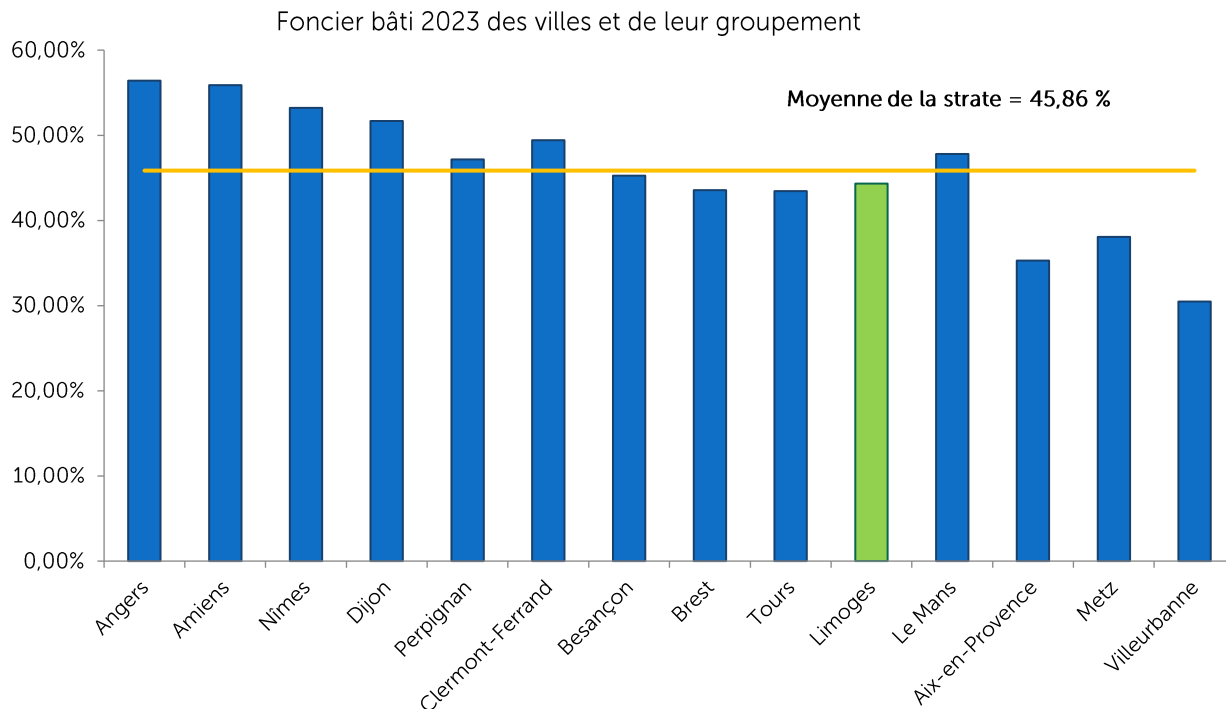
La situation de la Ville de Limoges en 2023 :

En mars 2023, la Ville a voté une hausse du taux de la taxe foncière bâtie pour faire face à l'augmentation de ses dépenses et pour autofinancer les grands projets structurants en cours et à venir.

Suite à cette décision, on peut constater sur le graphique ci-dessous que la Ville est positionnée toujours sous la moyenne de la strate des villes de 120 000 à 160 000 habitants.



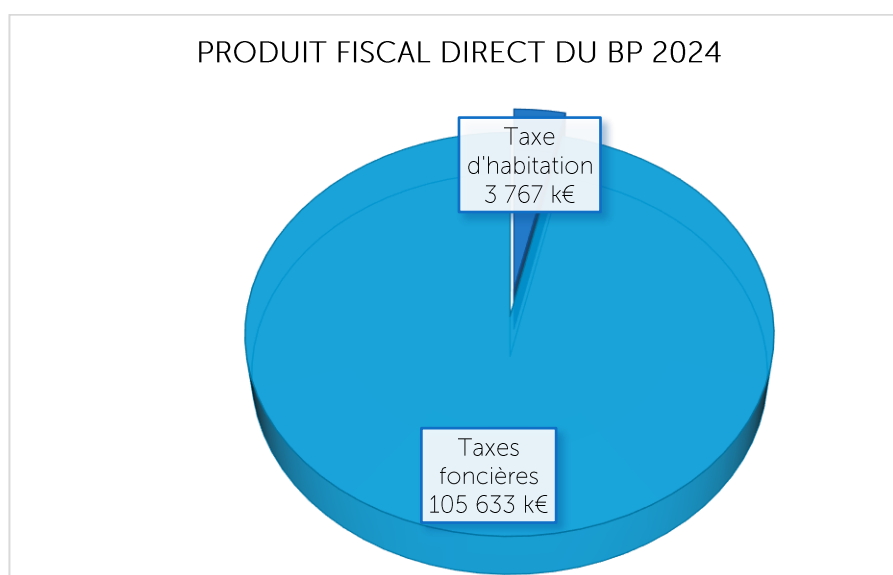
De la même manière, la Ville est positionnée en dessous de la moyenne de la strate concernant le taux de foncier bâti agrégé, c'est-à-dire complété de celui de la Communauté Urbaine.



Le produit fiscal 2024 :

Le produit de la fiscalité directe locale estimé pour 2024 est de 109,3 M€, auquel s'ajoute une enveloppe prévisionnelle de 100 k€ de rôles supplémentaires et complémentaires, soit une augmentation de 12,1 M€ par rapport au BP 2023. Cette augmentation est importante mais elle est due essentiellement à la hausse des taux d'imposition votée en mars 2023, non prise en compte au BP 2023.

Fiscalité directe en k€	BP 2023	BP 2024	Evol en k€	% évol
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 267	3 156	889	39,2%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	620	611	-9	-1,5%
Foncier bâti	94 005	105 291	11 286	12,0%
Foncier non bâti	258	242	-16	-6,2%
Produits rôles supplémentaires	100	100	0	0,0%
TOTAL	97 250	109 400	12 150	12,5%



Pour rappel, depuis 2022, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction des locaux d'habitation ne sont plus exonérées à 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. La Ville a limité cette exonération à 40% de la base imposable des locaux concernés.

Fiscalité indirecte

FISCALITE INDIRECTE du budget principal en k€	BP 2023	BP 2024	Evol en k€	% évol
Taxes addit. aux droits de mutation foncière	4 250	3 720	-530	-12,4%
Taxe sur l'électricité	2 300	1 900	-400	-17,4%
Taxes de voirie et de place (halles et marchés)	350	880	530	151,4%
Taxe locale sur la publicité extérieure	700	750	50	-7,1%
TOTAL	7 600	7 250	-350	-4,6%

Le produit de la fiscalité indirecte devrait diminuer en 2024 par rapport à l'année passée de plus de 4%.

La taxe sur l'électricité devrait baisser en lien avec les économies d'énergie réalisées sur la consommation d'électricité.

Les droits de mutations devraient également fortement diminuer car le marché de l'immobilier est en souffrance, directement impacté par la hausse des taux d'intérêt.

Les taxes de voirie et de place étaient sous évalués en 2023. L'activité reste dynamique et les tarifs ont été revus à la hausse. Une forte progression est ainsi attendue pour 2024.

2. Les dotations et participations

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS du budget principal en k€	BP 2023	BP 2024	Evol.	% évol.
Dotation globale de fonctionnement	27 040	27 410	370	1,4%
Dotation générale de décentralisation	690	690	0	0,0%
Compensations fiscales	3 755	4 620	865	23%
Autres dotations de l'Etat	895	748	-147	-16,4%
Participations de l'Etat	950	978	28	2,9%
Autres participations	7 170	6 919	-251	-3,5%
TOTAL	40 500	41 365	865	2,1%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF 2024 bénéficie d'une augmentation de 222,5 M€ et atteint désormais un montant de 27,1 milliards d'euros. Cette hausse concerne principalement les dotations de péréquation et environ 60 % des communes devraient voir leur DGF augmenter. Cela représente en réalité une hausse de 0,8 %, en dessous de l'inflation attendue à 2,6 %.

Sur ces 222,5 M€, un montant de 2,5 M€ est affecté au fonds d'aide au relogement d'urgence, 90 M€ supplémentaires sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU), 100 M€ à la dotation de solidarité rurale (DSR) et 30 M€ au bénéfice de la dotation d'intercommunalité.

La ponction sur les ressources des collectivités se traduit par la diminution des fonds de concours pour un montant de 67 M€ contre 45 M€ en 2023.

La DGF de la Ville devrait être en légère augmentation pour atteindre 27,4 M€. Elle était de 27,2 M€ en 2023 (27 M€ inscrits au BP23), soit une hausse de 0,8 %.

La DGF regroupe la DSU pour un montant de 7 M€, en hausse de 319 k€, la dotation forfaitaire (DF) pour 19,2 M€ et la dotation nationale de péréquation (DNP) pour un montant de 1,2 M€. De la même manière que ces dernières années, ces dotations diminuent du fait du recul de la population limougeaude et de l'écrêtement lié au potentiel fiscal de la commune.

DGF	2023	BP 2024	Evol 2023/ BP 2024
D. forfaitaire	19 249	19 200	- 49
DSU	6 681	7 000	319
DNP	1 265	1 210	-55
TOTAL	27 195	27 410	215

Les autres dotations de l'Etat

La principale dotation est la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). Elle concerne la compensation « hygiène » des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Son évolution n'est plus indexée sur le taux de progression de la DGF, d'où sa constance ces dernières années. Son montant est estimé à 690 k€, identique à celui de 2023.

Autre dotation, la DGF des permanents syndicaux inscrite pour 50 k€.

Les compensations fiscales

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, les compensations fiscales sont principalement composées de la dotation perçue pour atténuer la perte de taxe foncière sur les locaux industriels.

Pour rappel, l'article 4 de la loi de finances pour 2021 a réformé le mode de calcul des valeurs locatives des établissements industriels, ce qui a abouti à une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière de ces établissements.

Cette perte de produit fiscal pour la Ville est compensée par l'État et suit la dynamique des bases. Selon cette logique, elles sont estimées en augmentation de 3,8 % par rapport aux compensations attribuées en 2023, supérieures aux prévisions initiales du BP 2023.

COMPENSATIONS FISCALES en k€	BP 2023	BP 2024	Evol en k€	% évol
Taxe foncière	876	911	35	4,0%
Taxe foncière sur les locaux industriels	2 868	3 699	831	29,0%
Taxe foncière (non bâti)	11	10	-1	-9,1%
COMPENSATIONS FISCALES	3 755	4 620	865	23,0%

Autres dotations et participations

Les participations versées par l'Etat d'un montant de 978 k€ concernent principalement les frais de vaccinations pour 215 k€, la participation au déploiement du dispositif COMEDEC (transmission des données de l'Etat civil) pour 21 k€, la dotation recensement de 28 k€ et celle concernant les titres sécurisés pour 90 k€.

Pour la Culture, les principales subventions versées par la DRAC concernent l'éducation artistique pour un montant de 185 k€.

Diverses autres participations de l'Etat sont inscrites, notamment concernant France Service pour 70 k€, la compensation de la suppression de l'impôt sur les spectacles pour 90 k€, la qualité de l'air avec une participation de l'ADEME de 49 k€.

Une participation du Département de 24 k€ est attendue, essentiellement au profit du Centre Social de la Bastide.

Enfin, les versements des autres organismes, principalement la CAF et la MSA, devraient représenter un montant de 6 919 k€.

3. La fiscalité reversée par Limoges Métropole

Fiscalité reversée par LIMOGES METROPOLE en k€	BP 2023	BP 2024	Evol.	% évol.
Attribution de compensation	18 040	18 040	0	0,0%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales	1 950	1 720	-230	-11,8%
Dotations de solidarité communautaire	210	300	90	42,9%
TOTAL	20 200	20 060	-140	-0,7%

L'attribution de compensation :

L'Attribution de compensation de 18 M€ fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et qui résulte du montant de la taxe professionnelle que percevait initialement la Ville, diminué des charges dorénavant imputables à Limoges Métropole, devrait être identique à celle de 2023.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 a initié la refonte des indicateurs financiers de péréquation mais avec un report d'un an pour l'effort fiscal.

Cette refonte aurait pour conséquence pour le territoire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole de faire apparaître le potentiel financier agrégé plus élevé qu'avant la réforme et un effort fiscal agrégé légèrement en baisse du fait d'un effort fiscal intercommunal recentré sur le foncier bâti, plus faible qu'ailleurs. Il en résulterait une perte du FPIC pour la CU de 5,6 M€, dont 2 M€ pour la Ville.

Le FPIC pour 2024 est ainsi revu à la baisse avec un montant inscrit de 1 720 k€ contre 1 950 k€ en 2023.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

La DSC devrait connaître une augmentation, notamment pour compenser pour partie la baisse du FPIC. Un montant de 300 k€ est prévu pour 2024.

4. Les recettes de gestion

RECETTES DE GESTION du budget principal en k€	BP 2023	BP 2024	Evol.	% évol.
Atténuation de charges	900	953	53	5,9%
Produits services, domaine et ventes diverses	10 300	12 502	2 202	21,4%
Autres produits de gestion courante	1 700	1 855	155	9,1%
Produits spécifiques	10	10	0	0,0%
Reprises provisions semi-budgétaires	100	0	-100	-100%
TOTAL	13 010	15 320	2 310	17,8%

Le chapitre 013 correspond aux atténuations de charges. Il reprend essentiellement la variation de stock des approvisionnements de la Ville pour le volet recette. Le stock est valorisé à 900 k€. On retrouve également les remboursements qui concernent les frais de personnel et les charges patronales pour 53 k€.

Le chapitre 70 enregistre les produits des services, des domaines et des ventes de la Collectivité. L'estimation pour 2024 s'élève à 12 502 k€, ce qui représente une augmentation de 21,4 % par rapport à 2023. Cette hausse significative s'explique

essentiellement par une activité redevenue dynamique et des tarifs en hausse pour compenser l'inflation. A cela se rajoute des recettes supplémentaires de 780 k€ correspondant au remboursement de l'intégralité du coût des agents mis à la disposition du Syndicat Mixte Qualyse au 1^{er} janvier 2024.

Les redevances à caractère sportif qui regroupent l'ensemble des droits d'entrée des complexes sportifs de la Ville, se montent à 402 k€.

Le produit des redevances des crèches et haltes garderies s'élève à 1 400 k€ et la participation des familles est évaluée à 634 k€.

Le montant des redevances périscolaires attendu est de 2 176 k€. Les ventes de repas pour l'année scolaire 2024 devraient s'élever à 2 000 k€.

La redevance d'occupation du domaine public est évaluée à 232 k€ et la redevance de stationnement payant devrait s'élever à 3 300 k€. Le forfait post-stationnement serait de 2 520 k€

La redevance liée aux activités culturelles devrait être de 340 K€ et la vente de produits dérivés et d'ouvrages est estimée à 40 k€.

Il est également prévu un montant de recettes de 140 k€ pour les vaccinations et les concessions de cimetière sont évaluées à 180 k€.

La location des chalets de Noël devrait rapporter à la Ville 120 k€.

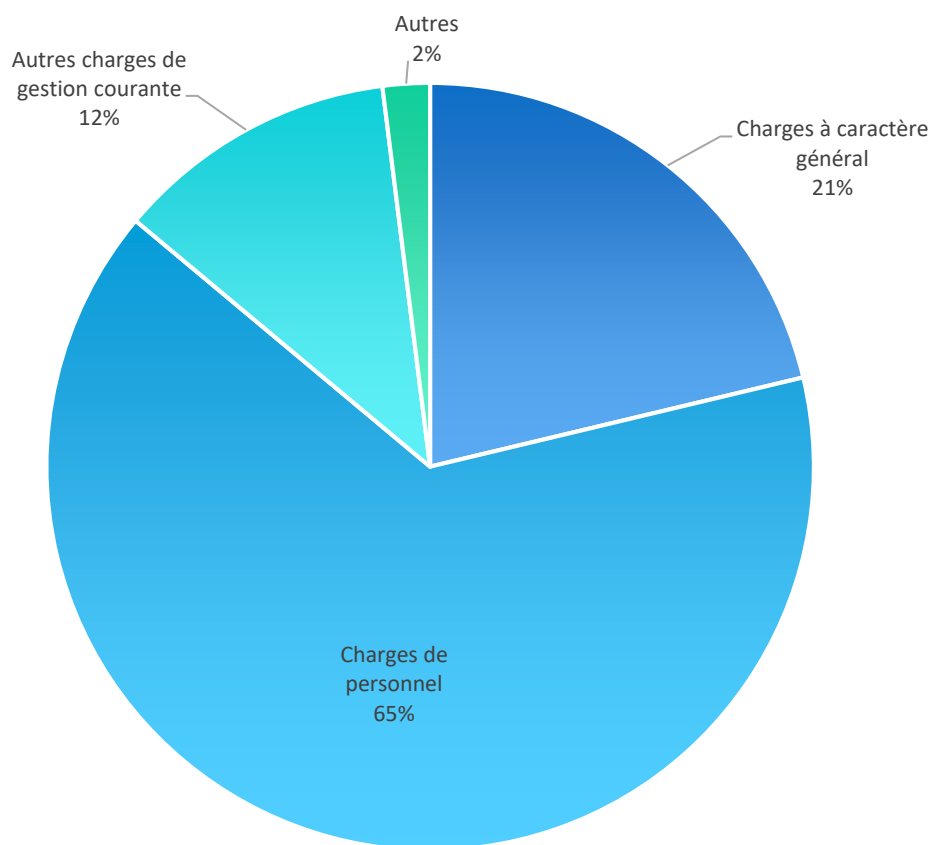
Le chapitre 75 estimé à 1 855 k€ regroupe les autres produits de gestion courante comme les revenus des immeubles et diverses redevances (Palais des sports, Opéra, espaces associatifs, participation de la Région pour l'utilisation des équipements sportifs,...). Ce poste est en augmentation principalement grâce à la hausse des loyers.

Le chapitre 77 d'un montant de 10 K€ ne concerne désormais que les mandats annulés sur exercices antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2022	CAA 2023	BP 2023	BP 2024	VARIATION BP 2024/2023
011 - Charges à caractère général	32 870	33 010	32 980	35 500	2 520
012 - Charges de personnel	104 326	103 513	107 600	108 200	600
65 - Autres charges de gestion courante	17 948	19 502	19 264	19 851	587
6586 - Frais de fonctionnement des élus	95	76	88	79	-9
66 - charges financières	1 600	3 025	2 800	3 100	300
67 - Charges spécifiques	208	60	100	100	0
Autres (014 - 68)	169	115	168	120	-48
TOTAL DEPENSES REELLES	157 216	159 301	163 000	166 950	3 950

Dépenses de fonctionnement du budget principal en 2024



1. Masse salariale

Le montant des dépenses de personnel pour 2024 est estimé à 108 200 k€, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à 2023.

Les crédits alloués aux dépenses de personnel tiennent compte :

- De l'intégration des agents du Laboratoire des eaux suite à la clôture du budget annexe. Ces agents sont mis à la disposition du Syndicat Mixte Qualyse qui rembourse intégralement leurs salaires et charges. Le coût est estimé à 780 k€.
- De l'intégration des agents du Golf pour 439 k€ après la clôture du budget annexe.
- De l'augmentation de cinq points d'indice majoré dont vont bénéficier les agents permanents à compter du 1^{er} janvier 2024 pour 867 k€.
- De la hausse d'un point de cotisation patronale de la CNRACL pour un montant estimé à 497 k€.
- De l'avancée d'échelon pour 434 k€.
- Du coût des élections européennes pour 130 k€.
- Du coût de l'enveloppe des agents non titulaires, non permanents pour un montant de 7 500 k€.
- D'un montant d'heures supplémentaires de 520 k€.

De manière générale, la masse salariale fera l'objet d'une gestion rigoureuse, ce qui nécessitera pour la Ville de maîtriser au mieux ses effectifs et ses futurs recrutements, tout en étant vigilant sur la qualité du service rendu.

2. Charges financières

En M€	BP 2023	BP 2024	Variation 2024/2023
Chapitre 66	2,8 M€	3,1 M€	+ 10,7 %

Après plusieurs années consécutives de taux très bas, les banques centrales se sont trouvées dans l'obligation de relever les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation record subie l'année passée. C'est ainsi que la Ville a vu en 2023 ses charges financières s'envoler malgré une dette variable de seulement 40 % de l'encours total.

Les taux vont continuer à augmenter l'année prochaine mais dans une moindre mesure. La hausse des charges financières prévue pour 2024, est de 10,7 %, alors qu'elle était de pratiquement 75 % entre 2022 et 2023.

Les charges financières payées par la Ville seraient de 3,1 M€, contre 2,8 M€ en 2023.

3. Dépenses de gestion

DEPENSES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	BP 2022	BP 2023	VARIATION BP 2023/2022	
			Evol	% évol.
011 - Charges de gestion courante	32 980	35 500	2 520	7,6%
65 - Autres charges de gestion courante	19 264	19 851	587	3%
6586 - Frais de fonctionnement des élus	88	79	-9	-10,2%
67 - Charges exceptionnelles	100	100	0	0,0%
Autres (014 -68)	168	120	-48	-28,6%
TOTAL	52 600	55 650	3 050	5,8%

Ce budget s'inscrit dans un contexte toujours inflationniste, même si l'inflation est en train de ralentir.

Selon l'Insee, l'indice des prix à la consommation (IPC) était au 30 novembre 2023 de 3,4 % sur un an. L'évolution des prix du « panier de la ménagère » suit une tendance à la baisse, puisqu'en octobre, elle s'élevait à 4 % sur un an. Cela s'explique par le ralentissement sur un an des prix des services, de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés et de l'alimentation. Ces dépenses impactent les ménages, mais aussi les collectivités et en particulier les communes. La hausse des prix en 2024 devrait être moindre que l'année passée. Le gouvernement pense que cette décélération devrait se poursuivre et prévoit une inflation de 2,6 % en 2024.

Le budget 2024 enregistre un montant de dépense de gestion de 55,7 M€, en hausse de 5,9 % par rapport à 2023. Cette augmentation significative tient compte d'une inflation ralentie mais qui perdure et à un rééquilibrage des postes de dépense par rapport au budget 2023.

Le chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ces charges connaissent une augmentation de 7,6 %. Elles correspondent à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Ville. Sont retracés dans ce chapitre les achats de fournitures, les contrats de maintenance, l'alimentation, les dépenses d'énergie, d'entretien et de nettoyage, et plus généralement toutes les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la Ville. Ces dépenses devraient encore subir les effets de l'inflation mais dans des proportions moins importantes qu'en 2023. Le coût des assurances est quant à lui, en augmentation de 500 k€.

Le chapitre 65 : Autres charges de gestion

Ce chapitre est également à la hausse mais dans des proportions moindres que le précédent (3 %). Les subventions du CCAS et de l'Opéra demeurent identiques à 2023. L'augmentation de ce poste de dépense n'est pas directement liée à l'inflation mais traduit surtout la volonté de la Ville de soutenir le secteur associatif local en grande difficulté ces dernières années.

Le chapitre 6586 : Frais de fonctionnement des élus

Ce poste de dépense est en diminution de plus de 10 % par rapport à l'année dernière.

Le chapitre 67 : Charges spécifiques

Ces dépenses ne concernent plus que les titres annulés sur exercices antérieurs, comme le prévoit la nomenclature M57. Les autres dépenses ne sont plus considérées comme exceptionnelles et sont reversées au chapitre 65.

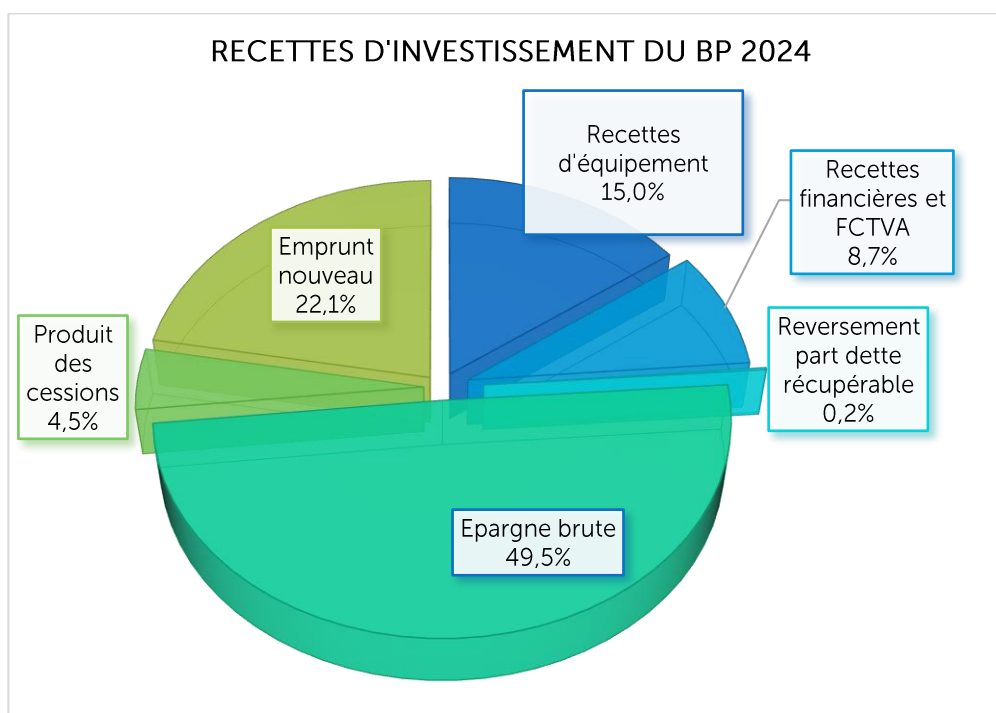
Le chapitre 014 : Atténuations de produit

Ce chapitre est doté de 120 k€, montant identique à celui de 2023. Ces dépenses concernent les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

I. Le financement de l'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT du budget principal en k€	BP 2023	BP 2024	Evol.	% évol.
Recettes d'équipement	5 580	8 300	2 720	48,7%
Recettes financières et FCTVA	3 000	4 800	1 800	60%
Reversement part dette récupérable	93	86	-7	-7,5%
Epargne brute	16 870	27 353	10 483	62,1%
Produit des cessions	2 300	2 500	200	8,7%
Emprunt nouveau	24 630	12 241	-12 389	-50,3%
TOTAL	52 473	55 280	2 807	5,3%

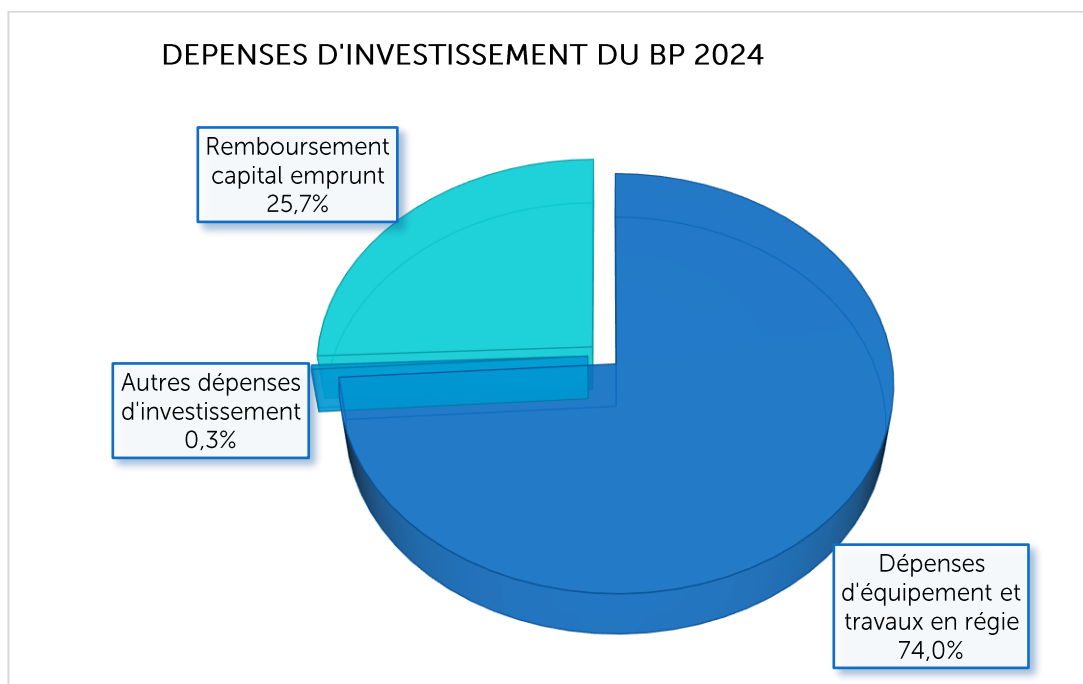


Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement pour un montant de 27,4 M€.
- Les subventions, principalement de l'Etat et de la Région, pour un montant de 8,3 M€
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 4 M€. Il est inscrit également un montant de 0,8 M€ pour la taxe d'aménagement,
- Le remboursement par Limoges Métropole de la dette récupérable en diminution comme chaque année car il tient compte du rythme d'extinction naturelle de la dette initiale. Il est estimé à 86 k€ pour 2024,
- Le produit des cessions évalué à 2,5 M€ en 2024.
- L'emprunt d'équilibre pour un besoin de financement de 12,2 M€.

II. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT du budget principal en k€	BP 2023	BP 2024	<i>Evol.</i>	<i>% évol.</i>
Dépenses d'équipement et travaux en régie	37 300	40 900	3 600	9,66%
Autres dépenses d'investissement	73	180	107	146,6%
Remboursement capital emprunt	15 100	14 200	-900	-5,7%
TOTAL	52 473	55 280	2 807	5,3%



1. Dépenses d'équipement :

Le montant des dépenses d'équipement est arrêté à 40 M€ pour 2024, en hausse de 11,1 % par rapport à 2023. Ces dépenses augmentent car les grands projets lancés par la Ville rentrent dans leur phase de réalisation.

Les principales dépenses concernent :

- Le réaménagement des bords de Vienne pour 5,5 M€,
- La réalisation de l'ALSH d'UZURAT pour 4 M€,
- La restructuration du patrimoine jeunesse (restaurants Jacques Chibois et Bénédictins, espace Robert Hebras, remplacement des menuiseries et travaux dans les écoles, réfection des cours...), ainsi que les écoles rentrant dans le cadre du NPNRU pour un montant total de 9 M€,
- La rénovation de la caserne Marceau pour 1,3 M€,
- Les travaux sur le site Porte Panet pour 1 M€,

- L'installation de l'éclairage public LED, de panneaux photovoltaïques, le déploiement de la Smart City pour 4 M€,
- La végétalisation et le verdissement de l'espace public, les travaux de la rue Jean Jaurès et du jardin d'Orsay pour 1,3 M€,
- Les études et les travaux sur le patrimoine de la Ville (Maison du peuple, Maison des arts et de la danse, mise en sécurité et accessibilité des bâtiments pour un montant de 5,4 M€,
- Le soutien aux structures d'aménagement (SELI, QUALYSE,...) estimé à 0,95 M€,
- Les travaux et acquisitions immobilières, les équipements, le matériel et les logiciels informatiques, divers matériels et mobiliers pour 5,5 M€

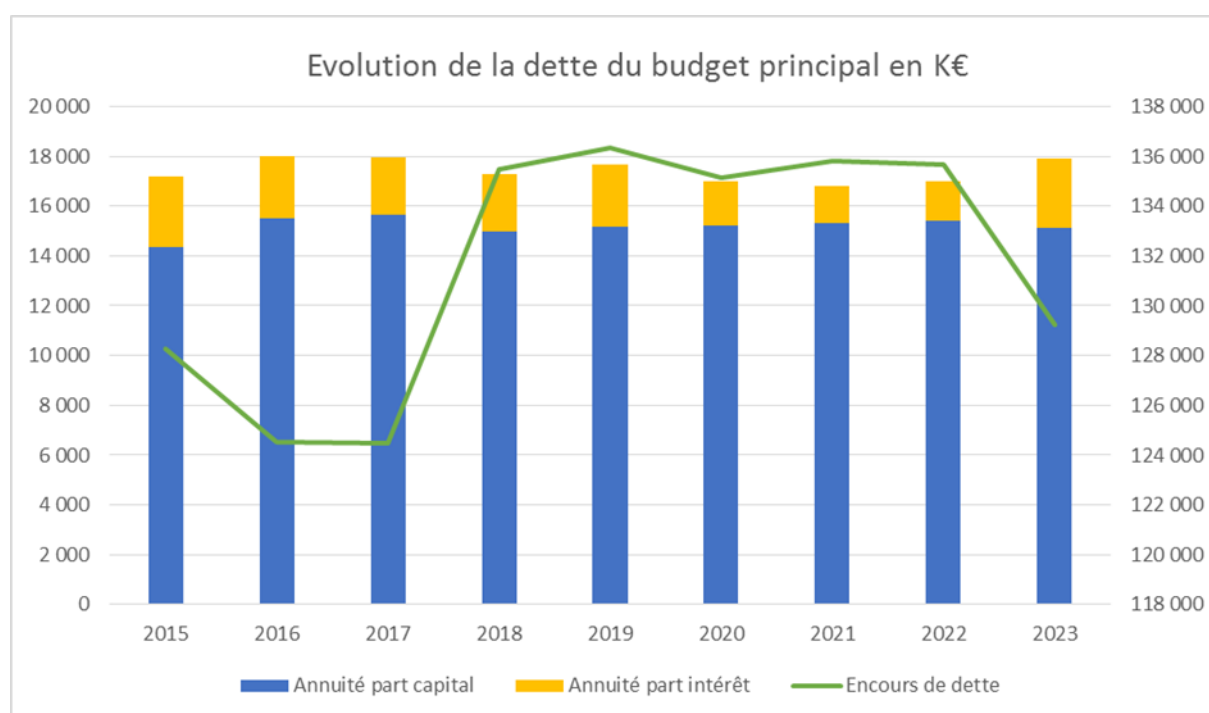
2. Remboursement du capital de la dette :

Pour 2024, le remboursement du capital de la dette s'élève à 14,2 M€. L'année dernière il était de 15,1 M€.

Cette diminution s'explique par le fait qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2023. En effet, un montant d'emprunt nouveau de 9,2 M€ est comptabilisé sur l'exercice 2023 mais ils concernent l'emprunt sur Livret A de 5 M€ et l'avance remboursable Intracting de 4,2 M€, tous deux contractés en 2022, avant la hausse des taux.

L'emprunt d'équilibre au BP 2024 est arrêté à 12,2 M€, nettement inférieur à celui de 2023. La Ville devrait lancer deux consultations dans le courant de l'année 2024 et s'attachera à diversifier les prêteurs et les produits. Vu le contexte actuel, les taux fixes seront privilégiés.

Les financements spécifiques seront également privilégiés car les taux devraient être plus attractifs. Le financement du projet de rénovation de l'éclairage public en est le parfait exemple avec son mode de financement via l'Intracting.

Evolution de la dette de la Ville en k€ :Structure de la dette au 1^{er} janvier 2024 :

	CRD	Taux moyen	Durée de vie moyenne	Répartition TF/TV	Typologie Gissler**
Au 01/01/2021	135 135 774	1,18%	6 ans et 3 mois	TF 60% TV 40%	1A
Au 01/01/2022	135 801 263	1,07%	6 ans et 6 mois	TF 63% TV 37%	1A
Au 01/01/2023	135 669 032	1,87%	6 ans et 5 mois	TF 64% TV 36%	1A
Au 01/01/2024	129 238 729*	2,57%	6 ans et 3 mois	TF 63% TV 37%	1A

* montant estimé

** A : Taux fixe ou variable simple – 1 : Indice de la Zone Euro

3. Autres dépenses d'investissement

Un montant de 70 k€ est inscrit et concerne les remboursements de taxes d'aménagement perçues à tort.

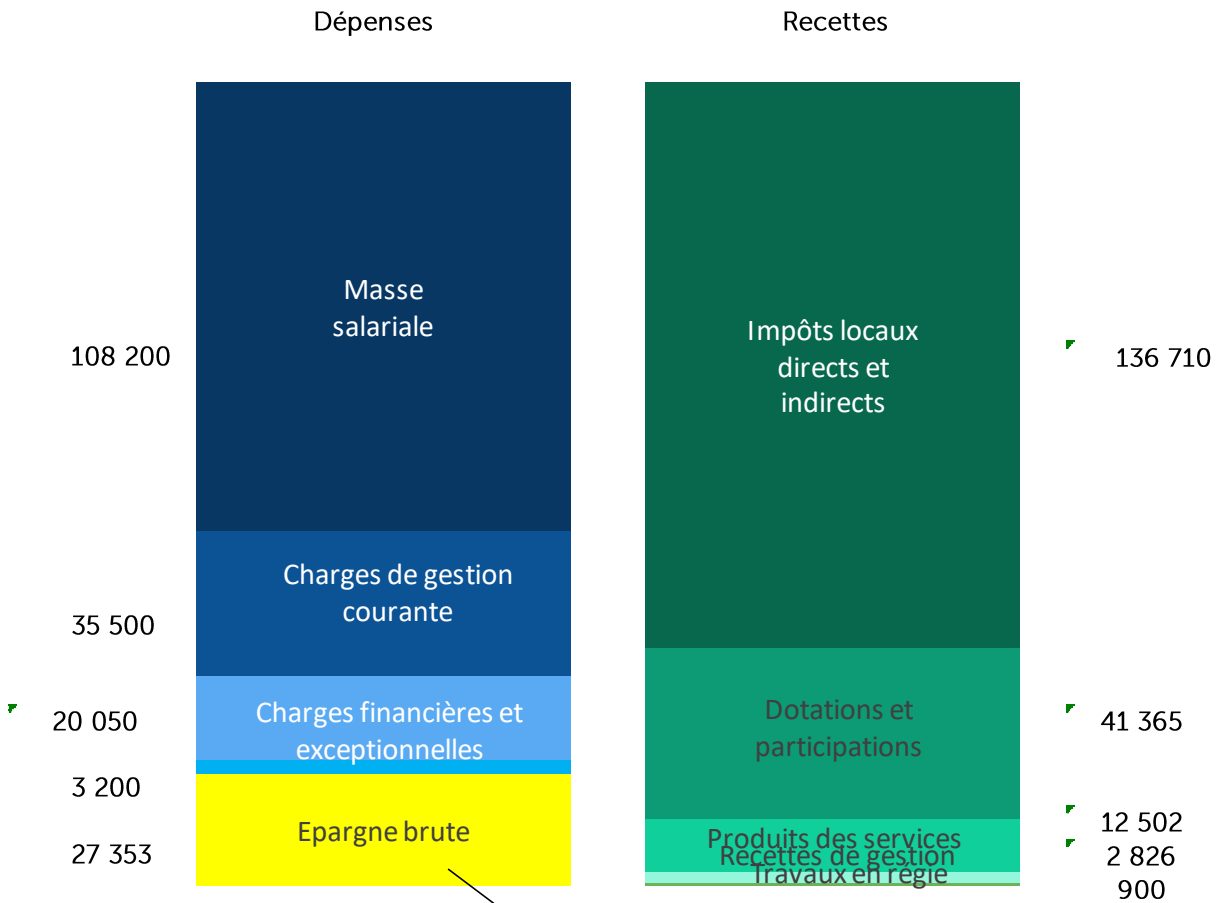
Il est également prévu un montant de 10 k€ pour les dépôts et cautionnements versés.

Les diverses participations de la Ville représentent un montant de 100 k€.

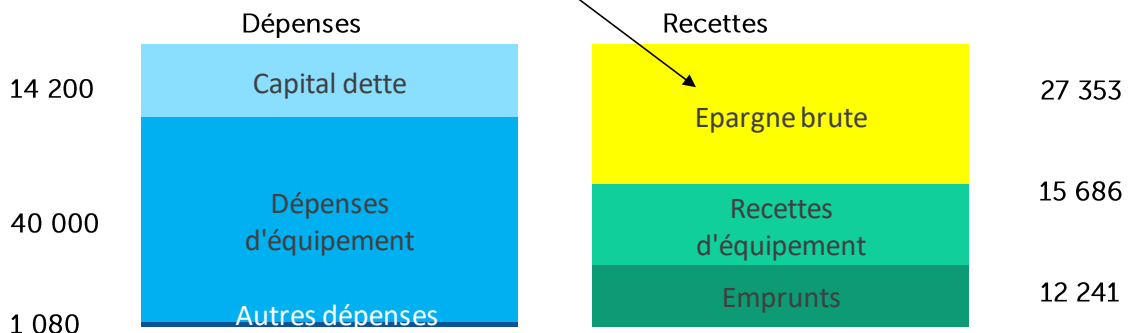
EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL

Budget Primitif 2024
(en milliers d'euros)
Equilibre budgétaire

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le volume budgétaire 2024 du budget principal de la Ville est donc de 274 183 k€ :

Volume budgétaire du Budget Principal 2024	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	166 950 000 €	28 153 000 €	193 403 000 €	1 700 000 €
	195 103 000 €		195 103 000 €	
INVESTISSEMENT	65 880 000 €	13 200 000 €	39 427 000 €	39 653 000 €
	79 080 000 €		79 080 000 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2024	274 183 000 €		274 183 000 €	

BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE DES POMPES
FUNEBRES

La chaîne de l'épargne

Budget Pompes Funèbres - EXERCICE 2024 CHAÎNE DE L'EPARGNE

Budget annexe des Pompes Funèbres BP 2024 en k€	BP 2023	BP 2024	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Chiffre d'affaires	3 250	2 969	-281	-8,6%
Autres produits de gestion courante(mise a dispo personnel)	130	80	-50	-38,5%
Produits exceptionnels			0	
Recettes de fonctionnement - Total	3 380	3 049	-331	-9,8%
(2) Charges de fonctionnement				
Masse salariale	1 330	1 593	263	19,8%
Dépenses de gestion	1 990	1 386	-604	-30,4%
Charges exceptionnelles	2	10	8	400,0%
Impôts sur les bénéfices	20	20	0	0,0%
Dépenses de fonctionnement - Total	3 342	3 009	-333	-10,0%
(3) Epargne brute = (1) - (2)	38	40	2	5,3%
Remboursement capital emprunt	0	0	0	
(4) Epargne nette = (3) - capital dette	38	40	2	5,3%
(5) Recettes d'investissement hors emprunt nouveau				
Immobilisations financières	0	0	0	
Recettes d'investissement hors emprunt -	0	0	0	
(6) Dépenses d'investissement (hors rbst emprunt)				
Dépenses d'équipement	157	319	162	103,2%
Dépenses d'investissement - Total	157	319	162	103,2%
(7) Besoin emprunt nouveau = (4) + (5) - (6)	119	279	160	134,5%

En 2024, les dépenses et les recettes de fonctionnement sont en diminution en raison du transfert du budget du Crématorium à la Communauté Urbaine de Limoges Métropole à compter du 1^{er} janvier 2024. Cela implique notamment, un fonctionnement différent de la régie des Pompes Funèbres et des opérations comptables s'y rattachant (les recettes du Crématorium transitant jusqu'alors par la régie des pompes funèbres).

L'épargne augmente de 2 k€ et s'élève à 40 k€. Elle financera partiellement les dépenses d'équipement et sera complétée par l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 279 k€.

La section d'exploitation

1. Recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION BA des Pompes Funèbres en k€	BP 2023	BP 2024	Evol en k€	% évol
Chiffre d'affaires	3 250	2 969	-281	-8,6%
Remb mise à dispo du personnel	130	80	-50	-38,5%
Produits financiers			0	
Produits exceptionnels	0		0	
TOTAL	3 380	3 049	-331	-9,8%

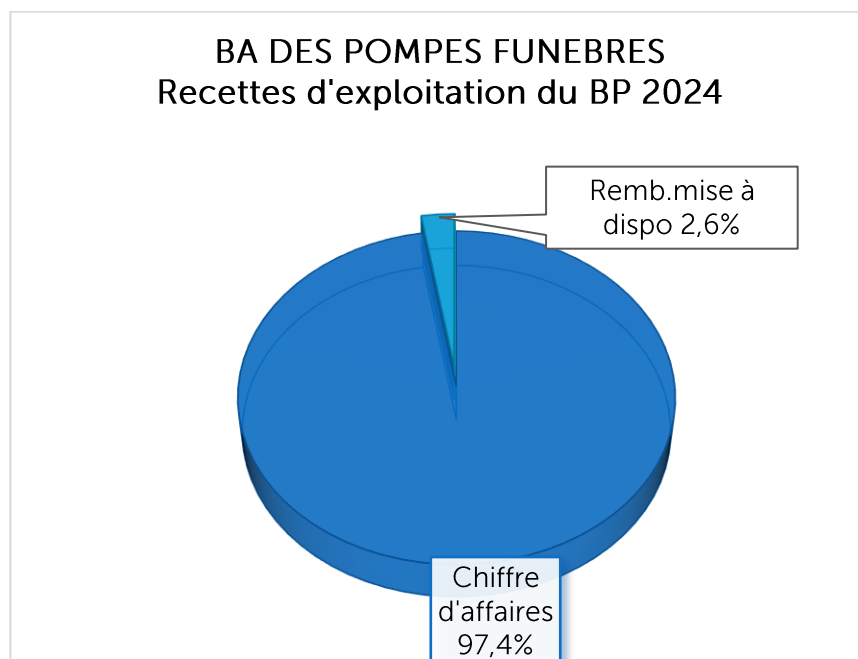
Le chiffre d'affaires 2024 est en baisse par rapport à 2023 mais doit être corrigé.

Jusqu'au 31 décembre 2023, la totalité des recettes du Crématorium sera encaissée par la régie des Pompes Funèbres, puis reversée au budget du Crématorium. Les prévisions de ces recettes se montaient à 1 006 k€ pour 2023.

A partir de 2024, la régie des Pompes Funèbres de la Ville continuera à facturer le coût de la crémation aux familles et encaissera les recettes. En contrepartie, le budget annexe des Pompes Funèbre devra payer au budget annexe du Crématorium de Limoges Métropole le coût de cette crémation. Le montant estimé des crémations pour 2024 est de 525 k€. Cette opération n'a pas d'impact sur l'équilibre du budget annexe.

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2023, corrigé des encaissements pour le compte du Crématorium, était de 2 769 k€. Celui estimé pour 2024 est ainsi en augmentation de 200 k€.

Les remboursements de charges de personnel diminuent de 50 k€ car à compter du 1^{er} janvier 2024, il n'y aura plus de refacturation d'agents mis à disposition du Crématorium.



2. Dépenses d'exploitation

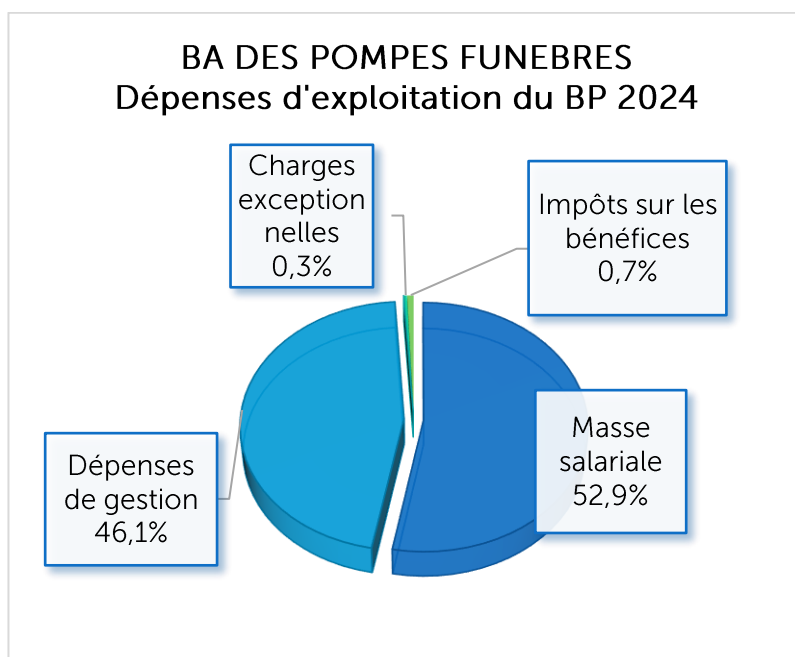
DEPENSES D'EXPLOITATION BA des Pompes Funèbres en k€	BP 2023	BP 2024	Evol en k€	% évol
Masse salariale	1 330	1 593	263	19,8%
Dépenses de gestion	1 990	1 386	-604	-30,4%
Charges financières	0		0	
Charges exceptionnelles	2	10	8	400,0%
Impôts sur les bénéfices	20	20	0	0,0%
TOTAL	3 342	3 009	-333	-10,0%

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse (-333 k€) en raison de l'arrêt du reversement au Crématorium de la totalité des recettes de crémation encaissées par la régie des Pompes Funèbres.

Grâce à une gestion rigoureuse, les dépenses de gestion propres au service diminuent en réalité de 123 k€.

La masse salariale affiche quant à elle, une hausse de 263 k€ en raison de nouvelles conditions d'affectation des agents exerçant leurs activités dans le domaine funéraire. Elle comprend le coût des agents affectés directement au budget annexe ainsi que le remboursement au budget principal, d'un prorata de la masse salariale des agents affectés aux cimetières.

L'impôt sur les bénéfices est inscrit à hauteur de 20 k€ et des charges exceptionnelles sont prévues à hauteur de 10 k€.



La section d'investissement

4. Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT BA des Pompes Funèbres en k€	BP 2023	BP 2024	Evol en k€	% évol
Immobilisations financières	0		0	
Emprunt nouveau	119	279	160	134,5%
TOTAL	119	279	160	134,5%

Un emprunt d'équilibre de 279 k€ est inscrit au budget primitif pour financer les investissements. Il sera réajusté à l'étape du budget supplémentaire qui reprendra les résultats antérieurs.

5. Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BA des Pompes Funèbres en k€	BP 2023	BP 2024	<i>Evol</i> en k€	<i>% évol</i>
Dépenses d'équipement	157	319	162	103,2%
Remboursement capital emprunt	0	0	0	
TOTAL	157	319	162	103,2%

Les dépenses prévisionnelles d'équipement se montent à 319 k€.

Les crédits seront essentiellement utilisés pour :

L'acquisition de 3 véhicules pour 255 k€. Un Dumper pour le cimetière, un véhicule pour convoi funéraire et un véhicule pour transport de corps sans mise en bière.

L'interface pour logiciel métier AVA pour 25 k€

L'achat de matériel informatique pour la maison funéraire pour 5 k€

Divers matériels spécifiques liés à l'activité du service pour 30 k€

Du mobilier et de l'équipement de ventilation pour 4 k€

Equilibre budgétaire

Volume budgétaire BP 2024 BA des Pompes Funèbres	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
EXPLOITATION	3 009 300,00 €	39 700,00 €	3 049 000,00 €	
	3 049 000,00 €		3 049 000,00 €	
INVESTISSEMENT	319 000,00 €		279 300,00 €	39 700,00 €
	319 000,00 €		319 000,00 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2024	3 368 000,00 €		3 368 000,00 €	